

Pacte de responsabilité : concrétisation dans les industries de la métallurgie

L'UIMM et les organisations syndicales de la branche se sont réunies le 7 mai dernier pour définir en complément à l'agenda social 2014 les thèmes, la méthode et le calendrier de travail qu'elles souhaitent examiner dans les mois à venir. A la suite du délai de réflexion convenu entre les partenaires sociaux ceux-ci ont fait connaître leur position sur le programme proposé. Ainsi la CFE-CGC, la CFDT, la CFTC et FO ont manifesté leur accord au complément d'agenda proposé.

Ce document intitulé « Pacte social pour les industries de la métallurgie » développe la contribution de la métallurgie au pacte de responsabilité proposé par le gouvernement.

Première concrétisation du pacte de responsabilité, la démarche illustre la volonté des partenaires sociaux de créer une nouvelle dynamique d'innovation sociale au sein de la branche conformément à l'engagement pris lors de la réunion paritaire du 23 janvier.

Trois engagements importants sont à relever :

1/ La mise en œuvre d'un dialogue économique avec pour premier point d'application l'évaluation de l'impact sur le secteur des mesures envisagées par le gouvernement dans le cadre du pacte de responsabilité, sur la base d'un premier chiffrage des mesures qui seront appliquées d'ici la fin 2017.

Dans un second temps ce dialogue pourra porter sur la valeur ajoutée et donc les marges des entreprises et leur capacité d'investissement en relation avec l'emploi.

2/ L'ouverture d'une négociation sur l'emploi, à la mesure des engagements pris par le gouvernement dans le cadre du pacte de responsabilité, avec comme périmètre la renégociation de l'accord national sur la GPEC dans la métallurgie ainsi que l'accord national du 12 juin 1987 sur les problèmes généraux de l'emploi.

3/ La réactualisation des études et objectifs en terme d'emploi, de formation, et d'apprentissage au vu des données les plus récentes et du bilan exhaustif de la situation de l'alternance dans la branche par rapport aux engagements pris notamment dans le cadre de l'accord national du 13 juillet 2013 sur le contrat de génération.

Les nouvelles orientations qui seront ensuite fixées tiendront compte des moyens financiers disponibles et de la nécessaire coopération des régions en matière d'apprentissage, ainsi que des conséquences attendues des mesures annoncées par le gouvernement sur le contexte économique pour les entreprises de la branche.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 22 mai 2014

Un suivi régulier sera fait au cours des réunions paritaires inscrites dans l'agenda social de la branche, qui tiendra compte de la concrétisation effective des annonces faites par le gouvernement en faveur de l'industrie.

Jean-François Pilliard, Délégué général de l'UIMM, s'est réjoui « de l'esprit de responsabilité des partenaires sociaux qui ont posé les grands axes de travail nécessaires à la mise en œuvre dans la branche du pacte de responsabilité, en s'inscrivant pleinement dans une perspective de relance de la croissance et de l'emploi par l'élargissement du dialogue à une compréhension partagée des enjeux économiques. »

À propos de l'UIMM :

L'UIMM représente 43 000 entreprises industrielles, celles de la métallurgie et de la transformation des métaux, de la mécanique, de l'automobile, de la construction navale, et de l'aéronautique, celles du spatial et du ferroviaire, de l'électrique et de l'électronique, du nucléaire et enfin des équipements ménagers. L'UIMM s'appuie sur un réseau de 12 fédérations professionnelles et 76 chambres syndicales territoriales.

Contact presse :
Marie Frocrain - 01 58 47 86 64